

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC  
D'UNE DEMANDE DE DEFRIQUEMENT**

**Projet de lotissement « Le Parc » à ETUPES (25)**

La demande de défrichement déposée par la **SCI « LES BRIEROTTES »** représentée par **M. Ernesto STEGO** relative au projet de lotissement « Le Parc » sur la commune d'ETUPES est soumise à une procédure **de participation du public** conformément à l'article L 123-19 du code de l'environnement qui se déroulera :

**du 14 octobre 2020 au 12 novembre 2020 inclus.**

Durant cette période, le dossier comprenant la demande d'autorisation de défrichement avec étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire à cet avis, seront mis à la disposition du public par voie électronique sur le site Internet de la Préfecture du Doubs à l'adresse suivante :

<http://www.doubs.gouv.fr/Publications/Publications-Legales/Participation-du-Public-aux-decisions-en-matiere-d-environnement>

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- par voie électronique : [ddt-nature-foret@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-nature-foret@doubs.gouv.fr)

- par voie postale : DDT du Doubs – 6 rue du Roussillon – BP 1169 – 25003 BESANÇON Cedex.

Le dossier est consultable sur rendez-vous à prendre à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus.

Une synthèse des observations reçues, les motifs de la décision et la décision d'autorisation ou de refus du défrichement seront mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs pendant 3 mois.